



Secrétariat général
Direction des ressources humaines

NR : 536

Paris, le 27 AOÛT 2015

Note à l'attention de

Monsieur le Préfet de police,

Messieurs les Préfets de zones de défense et de sécurité

Madame la préfète et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, directeurs et chefs de service

Mesdames et Messieurs les préfets de départements de métropole et de l'outre-mer

Messieurs les hauts-commissaires des collectivités d'outre-mer,

Messieurs les préfets délégués pour la défense et la sécurité

Objet : Régime indemnitaire pour l'année 2015 des agents appartenant au corps des attachés du ministère de l'intérieur.

P.J. : Annexes de 1 à 7.

Le régime indemnitaire de tous les agents du corps des attachés du ministère de l'intérieur (attachés, attachés principaux, attachés hors classe, directeurs de préfectures et emplois fonctionnels de conseillers d'administration) est identique à celui de l'année 2014.

Il en est de même des modalités de gestion relatives à ce régime indemnitaire, telles que mentionnées dans la circulaire n° 602 du 19 septembre 2014.

Les montants, minimaux, maximaux et exceptionnels pouvant être versés au titre des résultats obtenus, sont identiques à ceux de l'année 2014, quel que soit le périmètre d'affectation de l'agent.

I. Détermination du niveau de la part fonctions attribué à chaque agent

Les tableaux joints (annexes 1 à 7) indiquent les montants correspondants, qui n'ont pas à être recalculés.

II. Détermination de la part liée aux résultats (la part R : versement exceptionnel de fin d'année)

1. Détermination de l'enveloppe allouée pour l'année 2015

La dotation qui vous sera attribuée au titre de la part R est établie sur la base des montants moyens suivants :

Montants moyens de la part R de la PFR en 2015¹		
	Administration centrale Préfecture de police Préfecture de la région Île de France Gendarmerie Nationale	Services déconcentrés
CAIOM/Attachés hors classe	1250 €	1 180 €
Attachés principaux/ Directeurs-grade	1 130 €	1 060€
Attachés	910 €	880 €

Les enveloppes indemnитaires qui vous seront allouées seront calculées sur la base de ces montants moyens multipliés par le nombre d'ETP par grade présents dans vos services au 30 septembre 2015.

Cette détermination budgétaire, établie après la prise en compte des derniers mouvements de mutation, devrait vous permettre de verser le montant de la part résultats aux agents placés sous votre autorité, et ce, quelle que soit leur date d'affectation au sein de vos services, pour l'intégralité de l'année en cours.

Ces modalités de calcul sont identiques à celles qui sont actuellement retenues pour calculer le montant de l'enveloppe dédiée à la réserve d'objectifs.

Cette enveloppe indemnitaire n'est pas fongible avec l'enveloppe qui vous est attribuée au titre de la réserve d'objectifs pour les agents administratifs de catégories B et C et les agents des autres filières, toutes catégories confondues. En conséquence, il convient de veiller strictement à ce que les crédits destinés à la part R de la PFR ne soient pas utilisés pour financer la réserve d'objectifs des autres personnels et inversement.

¹ Tous programmes du MI (216, 307, 176, 152, 161)

2. Détermination des montants maximaux et exceptionnels de la part résultats :

Les montants maximaux et exceptionnels pouvant être servis aux agents éligibles, définis par grade ou emploi sont les suivants :

		Part R de la PFR	
		Montant maximal	Montant exceptionnel
Conseiller d'administration/Attachés hors classe		1 660 €	1 860 €
Attaché principal/Directeur-grade		1 460 €	1 660 €
Attaché		1 260 €	1 460 €

A l'instar du dispositif existant pour la réserve d'objectifs, ces montants sont identiques dans l'ensemble des services du MI, quel que soit le périmètre d'affectation de l'agent.

Les modalités de mise en œuvre restent inchangées.

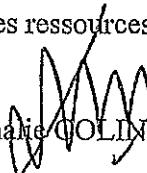
*
* * *

Je vous remercie d'assurer une large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

Les services de la direction des ressources humaines et notamment le bureau des finances, de la paye et de la prévision (Mme Catherine BACHELIER, chef de bureau et Mme Christine TORRES, son adjointe) sont à votre disposition pour vous apporter toute précision supplémentaire que vous jugerez utile sur les modalités de mise en œuvre de ce dispositif au sein de vos services.

La directrice des ressources humaines

Nathalie COLIN



Cotations des fonctions exercées par les personnels administratifs de catégorie A en administration centrale (M1) et à la Préfecture de Police

Annexe 1

Annexe 2015

Grades	Fonctions	Montant de référence de la part F.	Coefficient multiplicateur*	Montant total au titre de la part F de la PFR pour 2015	
		a	b = c/a	c	
Conseiller d'administration	1. Chef de bureau - Chef de mission - Chef de projet - Chef de cabinet	3500	5,66	19 798	
	2. Adjoint à un chef de bureau	3500	5,55	19 431	
Attaché principal	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encaissement ou de technicité important ou exigeant	Chef de bureau ou équivalent Adjoint à un chef de bureau Chef de section	3200 3200 3200	5,88 5,76 5,66	18 803 18 434 18 167
	2. Fonctions impliquant l'encadrement d'une équipe	Chargé de mission auprès d'un directeur ou sous-directeur Chargé de mission (autres) - Chargé d'études juridiques / budgétaires	3200	5,68	18 167
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant	Chef de bureau ou équivalent Adjoint à un chef de bureau ou équivalent Chef de section	2600 2600 2600	5,53	17 699
Attaché	1. Fonctions à fortes responsabilités	Chargé de mission auprès d'un directeur ou sous-directeur Chargé de mission (autres) - Chargé d'études juridiques / budgétaires - Contrôleur de gestion - Attaché analyse	2600 2600	5,30 4,91	13 782 13 266
	2. Fonctions impliquant l'encadrement d'une équipe	Chargé de mission auprès d'un directeur ou sous-directeur Chargé de mission (autres) - Chargé d'études juridiques / budgétaires - Contrôleur de gestion - Attaché analyse	2600 2600	5,15 5,05	13 401 13 128
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant - Niveau 2	Chargé de mission auprès d'un directeur ou sous-directeur Chargé de mission (autres) - Chargé d'études juridiques / budgétaires - Contrôleur de gestion - Attaché analyse	2600 2600	5,10 4,91	13 266 12 776
	4. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant - Niveau 1	Chargé de mission auprès d'un directeur ou sous-directeur Chargé de mission (autres) - Chargé d'études juridiques / budgétaires - Contrôleur de gestion - Attaché analyse	2600 2600	5,05 4,86	13 128 12 640

* Coefficient multiplicateur à 5 chiffres, arrondi à 2 chiffres en affichage

Annexe 2

Cotations des fonctions exercées par les personnels administratifs de catégorie A dans les préfectures et les DDI de province

Année 2015

Grades	Fonctions	Montant de référence de la part F a	Coefficient multiplicateur* b = cl/a	Montant total au titre de la part F de la PFR pour 2015 c
Conseiller d'administration	1. Fonctions exercées dans une préfecture de strate 3 ou 4 Charge des fonctions de directeur - Chargé des fonctions de sous-préfet d'aménagement - Directeur des services du cabinet	2900	4,61	13 371
	2. Fonctions exercées dans une préfecture de strate 1 ou 2 Charge des fonctions de directeur - Chargé des fonctions de sous-préfet d'aménagement - Directeur des services du cabinet	2900	4,59	13 310
	3. Secrétaire général de sous-préfecture	2900	4,59	13 310
	4. Chargé de mission	2900	4,59	13 310
Directeur grade ou attaché principal	1. Fonctions d'encadrement supérieur Directeur ou chef de service	2500	4,08	10 192
	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous-préfecture de strate 3 ou 4 Chef de bureau - Adjoint à un chef de service ou un directeur - Secrétaire général de sous-préfecture	2500	3,97	9 932
	2. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous-préfecture de strate 1 ou 2	2500	3,95	9 879
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant Charge de mission - Chargé de communication - Contrôleur de gestion - Expert juridique - Chargé d'études juridiques ou budgétaires - Formateur interne à temps plein	2500	3,93	9 828
Attaché principal	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous-préfecture de strate 3 ou 4 Chef de bureau - Secrétaire général de sous-préfecture Adjoint à un chef de bureau	1750	4,64	8 123
	2. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous-préfecture de strate 1 ou 2	1750	4,62	8 087
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant Charge de mission - Chargé de communication - Contrôleur de gestion - Expert juridique - Chargé d'études juridiques ou budgétaires - Formateur interne à temps plein	1750	4,60	8 049
		1750	4,60	8 049

* Coefficient multiplicateur à 5 chiffres, arrondi à 2 chiffres en affichage

Annexe 3

Cotations des fonctions exercées par les personnels administratifs de catégorie A dans les services déconcentrés de province de la police nationale

Année 2015

Grades	Fonctions	Montant de référence de la part F	Coefficient multiplicateur *	Montant total au titre de la part F de la PFR pour 2015
		a	b = c/a	c
Conseiller d'administration	Fonctions exercées dans un secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP)	Directeur - Délégué régional - Chargé de mission - Chef de service de gestion opérationnel (SGO)	2900	4,61
Directeur grade ou attaché principal	1. Fonctions d'encadrement supérieur	Directeur ou chef de service dans un SGAP - Chef de service de gestion opérationnel (SGO)	2500	4,08
Attaché principal	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans un SGAP, un SAT, un service de police ou un établissement public	Chef de SGO 1ère catégorie	2500	4,18
	2. Fonctions à responsabilités ou avec un niveau d'encadrement dans un SGAP, un SAT, un service de police ou un établissement public important ou exigeant	Chef de bureau - Chef de service - Chef de division - Secrétaire général - Chef de SGO de 2ème catégorie	2500	3,97
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant	Adjoint à un directeur ou un chef de service ou équivalent - Adjoint à un chef de bureau, un chef de SGO de 1ère catégorie, un chef de division	2500	3,95
		Charge de mission - Contrôleur de gestion - Expert juridique - Charge détachées juridiques ou budgétaires - Adjoint à un chef de SGO de 2ème catégorie	2500	3,93
Attaché	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans un SGAP, un SAT, un service de police ou un établissement public	Chef de SGO 1ère catégorie	1750	5,03
	2. Fonctions à responsabilités ou avec un niveau d'encadrement dans un SGAP, un SAT, un service de police ou un établissement public important ou exigeant	Chef de SGCO 2ème catégorie	1750	4,82
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant	Chef de bureau - Chef de service - Chef de division - Chef de département ou équivalent - Secrétaire général - Adjoint à un chef de SGO de l'ancre catégorie	1750	4,64
		Adjoint à un directeur ou un chef de service - Adjoint à un chef de bureau, un chef de SGO de 2ème catégorie, un chef de division ou équivalent - Secrétaire général adjoint - Chef de section ou de pôle	1750	4,62
		Charge de mission - Contrôleur de gestion - Expert juridique - Charge détachées juridiques ou budgétaires	1750	4,60
				8 049

* Coefficient multiplicateur à 5 chiffres, arrondi à 2 chiffres en arrondi

Annexe 4

Cotations des fonctions exercées par les personnels administratifs de catégorie A dans les services déconcentrés de province de la gendarmerie nationale

Année 2015

Grades	Fonctions	Montant de référence de la part F	Coefficient multiplicateur * $b = c/a$	Montant total au titre de la part F de la PFR pour 2015 c
Attaché principal	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans un service de gendarmerie	Chef de bureau	a	
	2. Fonctions à responsabilités ou avec un niveau d'encadrement dans un service de gendarmerie	Adjoint à un chef de bureau	2500	3,97
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant	Chargé de mission - Contrôleur de gestion - Expert juridique - Chargé d'études juridiques ou budgétaires	2500	3,93
Attaché	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans un service de gendarmerie	Chef de bureau	1750	4,64
	2. Fonctions à responsabilités ou avec un niveau d'encadrement dans un service de gendarmerie	Adjoint à un chef de bureau - Chef de section ou de cellule	1750	4,62
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant	Adjoint à un chef de section ou de cellule Chargé de mission - Contrôleur de gestion - Expert juridique - Chargé d'études juridiques ou budgétaires - Gestionnaire - Formateur en langues étrangères	1750	3 037
				8 049

* Coefficient multiplicateur à 5 chiffres, arrondi à 2 chiffres en affichage

Annexe 5

Cotations des fonctions exercées par les personnels administratifs de catégorie A dans les préfectures et les DDI de la région Ile de France

Année 2015

Grades	Fonctions	Montant de référence de la part F	Coefficient multiplicateur	Montant total au titre de la part F de la PFR	Montant total au titre des parts F et R société de la PFR pour 2014 h = d+g
		a	b = da	c = a x b	
Conseiller d'administration	1. Fonctions exercées dans une préfecture	Chargé des fonctions de directeur - Chargé des fonctions de sous-préfet d'arrondissement - Directeur des services du cabinet	2900	6	17 400 18 950
	2. Secrétaire général de sous-préfecture		2900	6	17 400 18 890
	3. Chargé de mission		2900	6	17 400 18 890
Directeur grade ou attaché principal	1. Fonctions d'encaissement supérieur	Directeur ou chef de service	2500	6	15 000 18 061
	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encaissement important ou exigeant	Chief de bureau - Secrétaire général de sous-préfecture	2500	6	15 000 18 009
	2. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant	Adjoint à un chef de bureau	2500	6	15 000 17 957
Attaché principal	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encaissement important ou exigeant	Chargé de mission - Chargé de communication - Contrôleur de gestion - Expert juridique - Chargé d'études juridiques ou budgétaires - Formateur interne à temps plein	2500	6	15 000 17 955
	2. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant	Chief de bureau - Secrétaire général de sous-préfecture	1750	6	10 500 12 825
	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encaissement important ou exigeant	Adjoint à un chef de bureau	1750	6	10 500 12 739
Attaché	2. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant	Chargé de mission - Chargé de communication - Contrôleur de gestion - Expert juridique - Chargé d'études juridiques ou budgétaires - Formateur interne à temps plein	1750	6	10 500 12 733

* Coefficient multiplicateur à 5 chiffres, arrondi à 2 chiffres en affichage

Annexe 6

Cotations des fonctions exercées par les personnels administratifs de catégorie A dans les services déconcentrés de la police nationale de la région Ile de France

Année 2015

Grades	Fonctions	Montant de référence de la part F a	Coefficient multiplicateur b = c/a	Montant total au titre de la part F de la PFR c = a x b	Montant total au titre des parts F et R sociée de la PFR pour 2015 h = d+g
Conseiller d'administration	1. Fonctions exercées dans un secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP)	Directeur - Délégué régional - Chargé de mission - Chef de service de gestion opérationnel (SGO)	2900	6	17 400
	2. Fonctions exercées dans une direction départementale de la sécurité publique (DDSP)	Chef de service opérationnel (SGO)	2900	6	17 400
Directeur grade ou attaché principal	1. Fonctions d'encadrement supérieur	Directeur ou chef de service dans un SGAP	2500	6	15 000
	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans un SGAP, un SAT, un service de police ou un établissement public	Chef de bureau - Chef de SGO - Chef de service - Chef de division - Secrétaire général	2500	6	15 000
Attaché principal	2. Fonctions à responsabilités ou avec un niveau d'encadrement dans un SGAP, un SAT, un service de police ou un établissement public	Adjoint à un directeur ou un chef de service - Adjoint à un chef de bureau, un chef de SGO, un chef de division	2500	6	15 000
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant	Charge de mission - Contrôleur de gestion - Expert juridique - Chargé d'études juridiques ou budgétaires	2500	6	15 000
Attaché	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans un SGAP, un SAT, un service de police ou un établissement public	Chef de bureau - Chef de SGO - Chef de service - Chef de division - Chef de département - Secrétaire général	2500	6	15 000
	2. Fonctions à responsabilités ou avec un niveau d'encadrement dans un SGAP, un SAT, un service de police ou un établissement public	Adjoint à un directeur ou un chef de service - Adjoint à un chef de bureau, un chef de SGO, un chef de division ou équivalent - Secrétaire général adjoint - Chef de section ou de pôle	1750	6	10 500
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant	Charge de mission - Contrôleur de gestion - Expert juridique - Chargé d'études juridiques ou budgétaires	1750	6	10 500

* Coefficient multiplicateur à 5 chiffres, arrondi à 2 chiffres en affichage

Cotations des fonctions exercées par les personnels administratifs de catégorie A dans les services déconcentrés de la gendarmerie nationale de la région Ile de France

Année 2015

Grades	Fonctions	Montant de référence de la part F	Coefficient multiplicateur	Montant total au titre de la part F de la PFR	Montant total au titre des parts F et R社会效益 de la PFR pour 2015 h = d+g
		a	b = c/a	c = a x b	
Attaché principal	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans un service de gendarmerie	2500	6	15 000	18 009
	2. Fonctions à responsabilités ou avec un niveau d'encadrement dans un service de gendarmerie	2500	6	15 000	17 957
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant	2500	6	15 000	17 905
Attaché	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans un service de gendarmerie	1750	6	10 500	12 825
	2. Fonctions à responsabilités ou avec un niveau d'encadrement dans un service de gendarmerie	1750	6	10 500	12 789
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité importante ou exigeant	1750	6	10 500	12 753

* Coefficient multiplicateur à 5 chiffres, arrondi à 2 chiffres en affichage